

J'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements au sujet de l'application de la TPS. Je voudrais donc demander à l'honorable ministre si le règlement d'application est prêt ou s'il le sera dans un délai raisonnable, comme le 1^{er} décembre prochain, par exemple, afin que les gens puissent s'y confirmer, si le projet de loi est adopté. Autrement, nous aurions à faire face aux mêmes difficultés que dans le cas de la Loi sur les langues officielles.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis obligé de donner à l'honorable sénateur la même réponse qu'au sénateur Molgat. Je ne suis pas pour le moment en mesure de répondre à la question concernant le règlement d'application du projet de loi C-62, mais je vais me renseigner auprès du ministère des Finances. Je suis certain de pouvoir donner une réponse avant la fin du débat sur le projet de loi C-62.

Le sénateur Olson: Si le règlement n'est pas prêt, est-ce que le ministre pourrait nous dire sur quelle base on répond à ceux qui appellent le numéro sans frais. Des réponses sont données, mais elles se sont pas cohérentes. On m'a dit qu'il est possible, dans la même heure, d'obtenir trois réponses différentes à la même question. Par conséquent, si le règlement n'est pas prêt, sur quelle base répond-on aux gens qui appellent?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas eu depuis un certain temps de rapport sur le fonctionnement du service d'information téléphonique. Je soupçonne que la plupart des demandes de renseignements portent sur la taxation de certains biens ou services particuliers, sur les crédits de taxe pour les intrants et sur d'autres questions prévues dans le projet de loi lui-même. Si le sénateur peut me donner des exemples précis de cas où des informations contradictoires ont été données en réponse à la même question, je transmettrai ces renseignements au ministère des Finances.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, mon problème ne s'arrête pas là. Si le ministre dit que le règlement n'est pas encore prêt, sur quoi se fonde-t-on pour donner des informations?

Le sénateur Murray: Je veux d'abord préciser que je n'ai pas dit que le règlement n'était pas encore prêt. J'ai dit que je me renseignerais auprès du ministère des Finances pour savoir si le règlement peut être rendu public et que je transmettrai la réponse au sénateur. C'est ce que j'ai répondu à sa première question.

Le sénateur Olson: Je suppose que c'était quelque chose de ce genre. Je crois que vous n'étiez pas certain si vous alliez admettre ou non que le règlement était prêt.

J'ai ici une annonce payée par le gouvernement du Canada. Elle dit ceci: «Avez-vous des questions à propos de la TPS et les prix?» On peut lire ensuite:

Si vous vous demandez comment la TPS proposée affectera les prix, nous pouvons vous répondre. Nos lignes sans frais vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h.

[Le sénateur Olson.]

On donne ensuite le numéro de téléphone. C'est le 1-800-668-0999. À la fin de l'annonce, on peut lire: «Un coup de fil et tout s'explique! Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.» Il semble qu'on puisse obtenir tous les renseignements qu'on veut en composant ce numéro. Je vais vous donner des exemples de réponses contradictoires. Je ne sais pas comment je vais m'y prendre parce que les gens qui m'ont parlé de cela n'ont pas enregistré leurs conversations téléphoniques. J'espère que le ministre ne me demande pas de faire cela. Je peux lui assurer que des réponses contradictoires ont été données. J'espère qu'il nous dira demain si le règlement contenant les modalités d'application de la TPS à compter du 1^{er} janvier 1991 est prêt. Si ces renseignements ne le sont pas, je pense que les gens aimeraient savoir pourquoi vous diffusez des renseignements qui ne pas authentiques ou officiels.

• (1620)

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur a d'abord demandé si les règlements étaient prêts. J'ai répondu que je m'informerai et que je lui dirais ce qui en est. Cette réponse vaut toujours.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONGÉS DE MATERNITÉ PROLONGÉS—LA DATE DE MISE EN ŒUVRE—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question importante et pressante au leader du gouvernement au Sénat: peut-il nous dire aujourd'hui s'il a fait les démarches que, sauf erreur, il avait promis de faire auprès de ses collègues du Cabinet, afin qu'il soit tenu compte des demandes des femmes canadiennes qui versent maintenant des cotisations plus élevées d'assurance-chômage et qui ont eu des enfants avant l'adoption du projet de loi C-21? Ces femmes estiment qu'elles ont droit au versement rétroactif des primes supplémentaires prévues dans cette mesure législative à l'égard des congés de maternité.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je croyais que le leader adjoint du gouvernement avait fourni une réponse à la question du sénateur Haidasz. Je me suis trompé et je vais m'efforcer d'obtenir une réponse le plus tôt possible.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR EN IRAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'aimerais commencer en rectifiant une déclaration que j'ai faite au sénateur Murray, le 26 octobre 1990. Dans le cadre d'une question que je lui posais, j'avais dit: «Au cours des derniers jours, l'Iraq et l'Iran ont fait front commun contre les tierces parties en ce qui a trait à l'incident du Golfe.» Je n'ai jamais voulu dire cela. Je songerais à autre chose lorsque ces propos m'ont échappé. Je les retire parce qu'ils ne correspondent pas à la vérité.